



5ème. Moot d'Arbitrage International de La Havane

L'Association Andrés Bello des juristes franco-latino-américains (www.andresbello.fr) a été créée à Paris le 30 mai 2002 par un groupe de juristes français et latino-américains, sous le régime de la loi française du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'Association rassemble des juristes, chercheurs, praticiens, enseignants, et étudiants en droit qui réalisent des activités juridiques d'intérêt commun à la France et à l'Amérique latine.

L'association a des relations avec l'Université de

La Havane (Cuba) depuis 2003, dont elle a organisé différents colloques, séminaires et tables rondes. En 2014 a été organisée à Paris la conférence : États Unis / Cuba – Vers la fin de l’embargo ?, avec des conférenciers

argentins, cubains, français, mexicains et américains.

Depuis 2011 l’Association co-organise avec l’Université de La Havane, avec la Cour Cubaine d’Arbitrage Commercial International, avec la Chambre de Commerce de Cuba, avec l’Union National des Juristes de Cuba et avec *l’Organisation Nacional de Bufetes Colectivos* et avec le Cabinet d’avocats cubains (*Bufete de Servicios Especializados*), le concours d’Arbitrage International « Moot de La Havane ».

L’année dernière pour la première fois le Moot de La Havane a eu la participation de deux équipes universitaires françaises, de l’Université de Nanterre et de l’Université de Créteil.

Cette année nous avons célébré le 5^{ème} concours Moot de La Havane, avec la participation d’une équipe de l’Université Panthéon-Sorbonne

(Paris 1), qu'a été accompagnée par le professeur Mathias Audit.

La veille du concours, l'Association à organisé, avec l'appui de l'Université de La Havane, la conférence de clôture du Moot, où nous avons eu la participation de conférenciers cubains, boliviens, français, Équatoriens et mexicains.

Liste des conférenciers et sujet de leur intervention :

Conférencier : **Mathias Audit** (Professeur de l'Université Panthéon- Sorbonne – Paris 1) – France ; Sujet : « L'Arbitrage international et l'embargo »

Conférencier : **Pascal Beauvais** (Doyen de l'Université de Nanterre – Paris 10) – France ; Sujet : « La responsabilité pénale des entreprises multinationales »

Conférencier : **Narciso Cobo Roura** (Vice-président Cour Cubaine d'Arbitrage Commerciale Internationale) – Cuba ; Sujet : Rapport de clôture

Conférencier : **Rodolfo Dávalos Fernández**

(Président Cour Cubaine d'Arbitrage Commerciale Internationale) – Cuba ; Sujet : « L'arbitrage met en attente la procédure pénale ? »

Conférencier : **Marcelo Fernández** (Directeur d'Arbitrage – Procureur de l'Etat Plurinational de la Bolivie) – Bolivie ; Sujet : « L'expérience de la Bolivie dans les arbitrages en matière d'investissement »

Conférencier : **Kenneth Figueroa** (Avocat) – Equateur ; Sujet : « La quantification des dommages dans l'arbitrage international »

Modérateur : **Martha Moreno** (Doyen) Université de La Havane ;

Conférencier : **Francisco Victoria-Andreu** (Vice-président de l'Association Andrés Bello) – Mexique ; Sujet : « Le choix du siège de l'arbitrage : quelques réflexions »

Dans la photo ci-dessous, vous pouvez trouver de gauche à droite : M. Francisco Victoria-

Andreu (A. Andrés Bello), Mme. Nuris Piñero (Bufete de Servicios Especializados - Cuba) M. Marcelo Fernández (Procuraduría de Bolivia) M. Rodolfo Dávalos (President – Corte Cubana de Arbitraje Comercial Internacional) Mme. Analia Gonzalez (Uruguay) Derrière M. Mathias Audit (Université Sorbonne) Mme. Marta Moreno (Doyen Université La Havane) M. Pascal Beauvais (Doyen Université Nanterre) M. Narciso Cobo Roura (VicePresident – Corte Cubana de Arbitraje Comercial Internacional) Melle. Victoria Garin (Etudiante participant de l'équipe de l'Université Sorbonne)



